

Vous choisissez de mettre en place des actions correctives.

Des solutions sont organisées avec vos créanciers ou partenaires (dans le cadre d'un mandat ad hoc ou d'une conciliation)

=

Vous retrouvez un nouveau souffle.

1

Prise de contact
Conseil **R**

2

Diagnostic
Recours au Mandat ad hoc ou Conciliation

3

Demande écrite

5

Intervention de
Conseil **R**

4

Ordonnance du Président du Tribunal

Pas de solutions amiables possibles.

D'autres réponses doivent être envisagées